



REGLEMENT COVID-19

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs, Jeunesse & Territoires <input type="checkbox"/> Compétitions & Vivre Ensemble <input checked="" type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 1		
<input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

Ce qu'il faut retenir :

- Adaptation du Règlement Covid-19 à la suite de l'entrée en vigueur du Pass vaccinal ;
- Ajout d'une annexe portant adaptation des règles de participation.

La situation sanitaire avait conduit les instances dirigeantes de la Fédération à réfléchir à une modification règlementaire en cours de saison du Règlement Covid-19. Cette modification s'avérait être essentiel pour gérer l'ensemble des demandes de report de rencontres qui sont sollicitées, à l'échelon départemental, régional et national.

Ainsi, par une consultation à distance, le Bureau Fédéral de la FFBB avait adopté un nouveau Règlement Covid-19 et organisé à destination des comités départementaux et des ligues régionales une réunion d'information quant aux nouveautés applicables.

De nouveau réunie, le 19 janvier dernier, le **Bureau Fédéral** a acté une adaptation dudit règlement conformément à la loi renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire qui allait entrer en vigueur quelques jours plus tard (le 24 janvier 2022) et aux évolutions sanitaires.

- **Les procédures de report de rencontre a priori et a posteriori restent identiques.**
- La **procédure d'appel** des décisions rendues par les commissions 5x5 compétentes devant la Chambre d'Appel de la Fédération a été précisée (article 1.5).
- Le joueur qui ne serait **pas en règle avec le pass sanitaire** (entre 12 ans et 2 mois et 15 ans révolus) ou avec le **pass vaccinal** (16 ans et plus) ne pourra pas entrer dans l'établissement et ne pourra donc pas prendre part à la rencontre.
 - ✓ Il en est de même pour les **entraîneurs**.
- Dans le cas où **l'entraîneur et/ou l'entraîneur adjoint** est testé positif à la COVID-19 et/ou est cas contact avec un schéma vaccinal incomplet nécessitant un isolement, il est possible de **procéder au remplacement de manière temporaire conformément au Statut du Technicien** en vigueur.
- Une **adaptation des règles de participation** a également été validée afin de limiter le nombre de rencontres déplacées et/ou perdues par pénalités en cette fin de saison (Annexe du règlement Covid-19).

Les services de la Fédération se tiennent à votre disposition.

Contact : E-mail : Info.covid19@ffbb.com

Rédactrice	Vérificatrice	Approbateur
Audrey BOURGEON Juriste	Stéphanie PIOGER Vice-Présidente	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2022-01-27 NOTE LR CD Clubs DAJI Règlement covid-19	